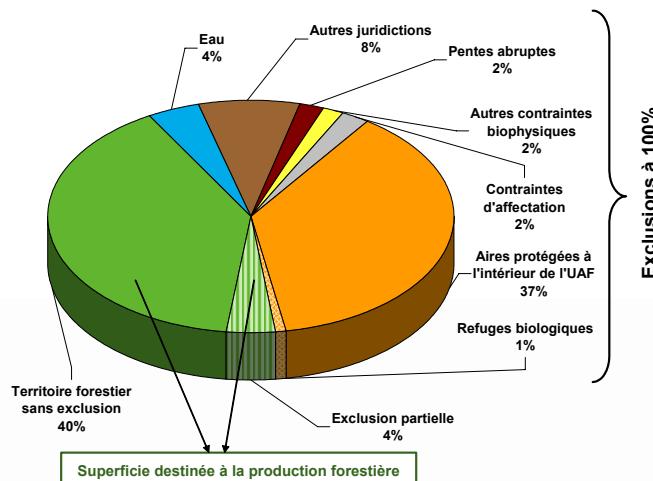


1 - DESCRIPTION DU TERRITOIRE

Portrait global

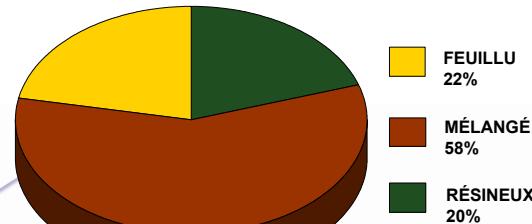
Superficie : 402 770 hectares



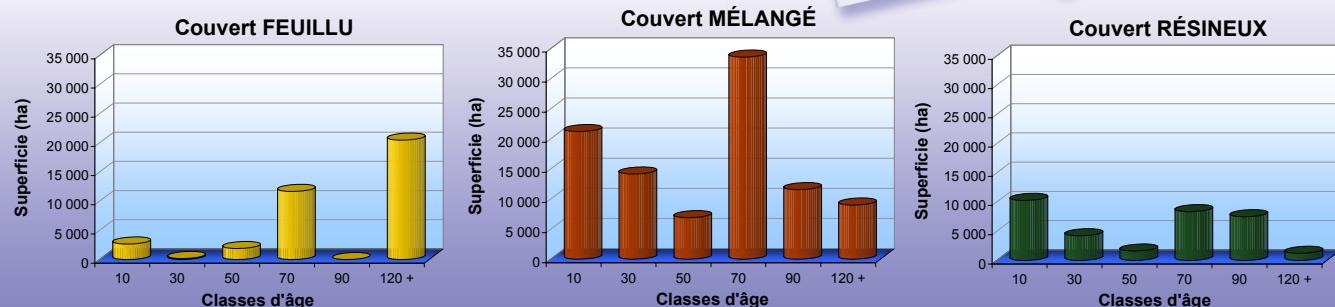
Portrait du territoire destiné à la production forestière

Types de couvert

Superficie : 166 397 hectares



Types de couvert et classes d'âge



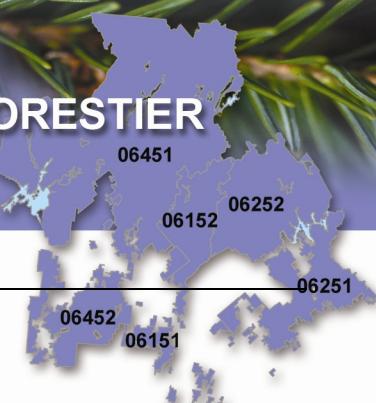
¹ superficie brute sans réduction ² superficie nette après réduction

2 - POSSIBILITÉ FORESTIÈRE

Calcul de possibilité forestière	Possibilité par essence ou groupe d'essences (m ³ /an)									
	Rendement soutenu (150 ans)									
	SEPM ¹	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables ²	Autres feuillus durs	Total
A 2000-2008	141 700	12 200	200	2 800	44 800	48 000	28 500	44 800	4 200	327 200
B Forestier en chef 2008-2013	95 300	9 400	100	2 400	45 200	55 200	21 500	42 200	3 000	274 300
Variation (B-A)	-46 400	-2 800	-100	-400	400	7 200	-7 000	-2 600	-1 200	-52 900
Variation (%)	-33%	-23%	-50%	-14%	1%	15%	-25%	-6%	-29%	-16%
C Forêt Québec 2008-2013	93 000	8 900	100	2 300	44 500	54 400	20 000	37 600	2 600	263 400
Variation (B-C)	2 300	500	0	100	700	800	1 500	4 600	400	10 900
Variation (%)	2,5%	5,6%	0,0%	4,3%	1,6%	1,5%	7,5%	12,2%	15,4%	4,1%

¹ sapin, épinettes, pin gris et mélèze ² érable à sucre et érable rouge

Provenance des volumes	Superficie totale	Récolte maximale annuelle	
		ha	m ³
Bandes riveraines	10 475	15 720	5,7%
Séparateurs de coupe	1 180	1 910	0,7%
Pentes fortes (31 à 40 %)	21 082	32 700	11,9%
Habitats fauniques	0	0	0,0%
Encadrements visuels	30 588	49 250	18,0%
Territoires à multiples usages	0	0	0,0%
Forêts morcelées (peuplements orphelins)	4 783	7 590	2,8%
CR modèle Taux	12 422	18 480	6,7%
Sous-total des contraintes	80 530	125 650	45,8%
Sous-total sans contrainte	85 867	148 650	54,2%
Total	166 397	274 300	100,0%



3 - EXIGENCES GÉNÉRALES

Cette section présente les interventions forestières planifiées à compter de 2008 dans la stratégie d'aménagement forestier retenue. Ces superficies doivent être réalisées annuellement afin de rencontrer les objectifs de production simulés, soutenant ainsi la possibilité forestière. Pour des explications détaillées des traitements sylvicoles énumérés, veuillez consulter la fiche thématique «Exigences générales». Les détails quant au rendement à atteindre pour chaque traitement sylvicole seront contenus au Plan général d'aménagement forestier de l'UAF. En bref, la récolte devrait porter annuellement sur 3115 ha et les traitements de régénération et de son entretien devraient porter sur environ 1952 ha.

Synthèse des traitements sylvicoles prévus		Superficie ³
		ha/an
Avec récolte	CPRS, CPHRS, CPPTM, CPEF ¹	1 278
	Jardinages et assainissement	1 187
	Éclaircie commerciale, CPEP et CPES ²	650
Sans récolte	Préparation de terrain	534
	Plantation, regarni, ensemencement	237
	Dégagement	361
	Éclaircie pré-commerciale	820
	Autres travaux	0

¹ Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS), coupe avec protection de la haute régénération et des sols (CPHRHS), coupe avec protection des petites tiges marchandes (CPPTM) et coupe finale de la coupe progressive d'ensemencement (CPEF).

² Coupe progressive d'ensemencement - intervention primaire ou secondaire.

³ Superficie annuelle prévue à compter du 1er avril 2008 pour la première période quinquennale du plan général d'aménagement forestier.

4 - PARTICULARITÉS / COMMENTAIRES

Le territoire de la nouvelle UAF 062-51 regroupe l'ancienne aire commune 062-01 et la partie sud de l'ancienne aire commune 062-02. Plus de 60 % de la superficie n'est pas disponible à la récolte de matière ligneuse, dont 37 % par le Parc du Mont-Tremblant. Notons la forte utilisation récréative et faunique du territoire répartie entre trois zones d'exploitation contrôlée (ZEC), deux réserves fauniques et onze pourvoiries à droits exclusifs. Quatorze bénéficiaires de CAAF se partagent actuellement les volumes de bois provenant de cette UAF. La conciliation des interventions forestières avec les différents usages du territoire fait donc partie de la réalité quotidienne. Enfin, il faut souligner que la possibilité forestière présentée ne tient pas compte des aires protégées qui pourraient être annoncées prochainement.

5 - SIGNATURE

Le calcul de la possibilité forestière de ce territoire a été réalisé et validé selon un processus rigoureux, sous ma supervision et conformément à mes instructions. Les résultats reflètent les faits et les informations portés à ma connaissance. Par conséquent, en vertu des pouvoirs qui me sont confiés par la législation, je détermine la possibilité de ce territoire aux niveaux et conditions des présentes.

Pierre Levac, ing. f., M. Sc.
Forestier en chef
Le 25 juillet 2008

